

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le mardi 6 avril 2021 à 19 h, le tout en conformité avec l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020, sous la présidence de madame la mairesse Sue Montgomery, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;
 Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;
 Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
 Christian Arseneault, conseiller du district de Loyola.
 Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
 Guylaine Gaudreault, directrice des services administratifs et du greffe;
 Sonia Gaudreault, directrice des sports, loisirs, culture et du développement social;
 Lucie Bédard, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
 Pierre Boutin, directeur des travaux publics;
 Julie Faraldo-Boulet, secrétaire d'arrondissement substitut.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, madame la mairesse de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION CA21 170077

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Marvin Rotrand

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 avril 2021 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

RÉSOLUTION CA21 170078

APPROBATION - PROCÈS-VERBAUX



Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 mars 2021 à 19 h et de la séance extraordinaire du 11 mars 2021 à 17 h 30 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

Sue Montgomery	<p>Recommande aux citoyens de se faire vacciner et de continuer à respecter les consignes sanitaires.</p> <p>Qualifie d'inacceptable le fait que des propriétaires jettent à la rue des locataires pour procéder à des <i>renovictions</i> et demande au gouvernement du Québec de s'impliquer davantage et de s'assurer que les propriétaires suivent les règles du Tribunal administratif du logement.</p> <p>Demande un moment de recueillement pour souligner le 25^e anniversaire du génocide au Rwanda.</p> <p>Confirme la réouverture des terrains de tennis et l'importance de respecter les règles de distanciation.</p> <p>Souhaite à tous un excellent printemps.</p>
Marvin Rotrand	<p>Rappelle que la COVID et ses variants sont bien présents et fait état d'un projet-pilote de vaccination dans le secteur de Plamondon afin de lutter contre la propagation des variants, projet qui s'est terminé le 4 avril.</p> <p>Mentionne que le Premier ministre Legault compte annoncer des mesures supplémentaires de confinement et invite les citoyens à consulter le site du gouvernement.</p> <p>Rappelle que le chemin Queen-Mary, entre Décarie et Ponsard, sera repavé cet été.</p> <p>Mentionne que les services ne pensent pas émettre de permis pour la tenue d'événements dans les parcs de l'arrondissement en juin et juillet.</p> <p>Félicite la communauté Bengali pour le 50^e anniversaire de leur indépendance et pour la prochaine fête à venir en avril.</p> <p>Fait état d'une motion présentée au conseil de Ville demandant l'utilisation du vote par correspondance pour augmenter la participation électorale à Montréal dans un contexte de pandémie.</p>



	<p>Explique que l'Assemblée nationale a adopté une motion pour permettre aux 70 ans et plus de voter par correspondance mais dans la mesure où la municipalité adopte un règlement en ce sens, et confirme qu'il collaborera avec MM. Perez et De Sousa pour présenter une motion demandant un vote par correspondance.</p> <p>Indique que les deux motions suivantes ont été bloquées par le parti majoritaire au conseil de Ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Motion non partisane demandant au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) de mieux soutenir son module d'incidents et crimes haineux et de le doter des ressources adéquates, lesquelles sont déjà en place à New York, Toronto et Vancouver; • Motion examinant la diversité sur les pièces et les billets canadiens afin de refléter la société de façon inclusive.
Magda Popeanu	<p>À l'instar de ses collègues, demande à tous de respecter les mesures sanitaires, se faire tester et vacciner.</p> <p>Demande une minute de recueillement à la mémoire des huit femmes qui ont été tuées par des conjoints violents : Myriam Dallaire, Sylvie Bisson, Nancy Roy, Kataluk Paningayak-Naluyuk, Nadège Jolicoeur, Rebeka Harry, Elisapee Angma et Mary Edouard, et offre ses condoléances aux familles et une pensée aux enfants qui ont perdu leur mère.</p> <p>Souligne le Yom Hashoa (8 avril), la Journée internationale de réflexion sur le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994 (7 avril), et le génocide du peuple arménien (24 avril).</p> <p>Remercie le Musée de l'Holocauste pour son travail d'éducation et de mémoire et souligne l'implication des communautés juive, rwandaise et arménienne de Montréal qui travaillent avec dévotion pour garder vivante l'histoire des victimes des génocides.</p> <p>Partage les préoccupations de la mairesse concernant l'ampleur des <i>rénovictions</i> et explique que la Ville ou le Tribunal administratif du logement peuvent aider les locataires qui vivent de problèmes de salubrité ou qui ont reçu des avis d'éviction ou de reprise de logement.</p> <p>Remercie MM. Plante et Boutin ainsi que toute l'équipe des Travaux publics pour avoir fait un ménage de printemps avant la date prévue du 1^{er} avril.</p> <p>Souligne deux dossiers inscrits à l'ordre du jour de la séance de ce soir qui visent le projet de planification, d'aménagement et de mise en valeur du secteur de l'Hippodrome</p> <p>Rappelle les deux dates suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le 22 avril : Jour de la terre; • Le 6 avril : Journée du tartan, qui célèbre les liens qui existent entre l'Écosse et les descendants d'immigrés en Amérique du Nord et certains pays du Commonwealth.



Peter McQueen	<p>Confirme que le vaccin AstraZeneca sera disponible pour les 55 et plus dès jeudi.</p> <p>Mentionne que cette semaine marque le <i>Yom Hashoa</i>, la Journée internationale de réflexion sur le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994 et l'anniversaire du génocide du peuple arménien. Le message à retenir : faire preuve de tolérance et de respect entre les races. Il souligne avoir été perturbé par ce qui s'est passé au métro Vendôme lorsque l'on a refusé à une personne asiatique de monter dans un autobus.</p> <p>Est fier de faire partie de la première formation politique qui a désigné une commissaire contre le racisme à Montréal.</p> <p>Dans la foulée de la manifestation qui a dernièrement eu lieu à Montréal, ajoute sa voix à plusieurs alliés masculins pour condamner toute violence faite aux femmes.</p> <p>Étant de descendance écossaise, porte avec fierté sa cravate en tartan pour souligner la journée internationale du Tartan.</p>
Lionel Perez	<p>Joint sa voix à celle de ses collègues concernant la violence conjugale envers les femmes et est fier qu'Ensemble Montréal ait présenté au conseil de Ville une motion adoptée à l'unanimité pour s'attaquer concrètement à ce fléau, en collaboration avec le gouvernement du Québec.</p> <p>Est préoccupé par la vague de violence envers les personnes d'origine asiatique, espère que la STM agira rapidement et fera une enquête rigoureuse pour faire face à la situation évoquée par ses collègues et se dit déçu par l'administration Plante qui a décidé de reporter la motion présentée par M. Rotrand demandant au SPVM de constituer une unité spécialisée pour s'attaquer aux crimes haineux.</p> <p>Souligne la commémoration du génocide au Rwanda ainsi que la <i>Yom Hashoa</i>, et participera à un événement avec Mme Valérie Plante. Considère que la meilleure façon d'agir contre l'antisémitisme c'est d'adopter la définition de l'IHRA, et espère que Projet Montréal prendra finalement une action concrète.</p> <p>Dans la foulée de l'amendement adopté par le gouvernement de Québec à cet égard, compte présenter une motion demandant au conseil municipal de permettre le vote par la poste pour les 70 ans et plus.</p> <p>Fait état des préoccupations des citoyens concernant le peu de services offerts par le YMCA durant la pandémie.</p> <p>Réitère que les <i>rénovictions</i> constituent un problème sérieux et que le gouvernement du Québec doit en faire plus.</p>
Christian Arseneault	<p>Fait état de la motion amendée inscrite à l'ordre du jour concernant la revitalisation de l'avenue Somerled et a hâte d'entendre ses collègues sur le sujet, surtout la mairesse Montgomery qui, comme lui, s'est engagée en ce sens il y a quatre ans.</p> <p>Mentionne que plus tôt aujourd'hui, un autre employé du bureau des élus de l'arrondissement en poste depuis deux ans et apprécié pour son professionnalisme, a remis sa démission, fait état du dysfonctionnement au cabinet de la mairesse.</p>



	<p>Se réjouit de l'inscription d'un dossier à l'ordre du jour portant sur l'octroi d'un contrat à la SOCENV pour des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation dans le cadre de l'implantation de la collecte de résidus alimentaires dans les immeubles de neuf logements et plus et qui débutera dans le district de Loyola avant d'être étendu dans le reste de l'arrondissement.</p> <p>Joint sa voix à celle de ses collègues pour souligner le <i>Yom Hashoa</i> et confirme sa participation à l'événement à l'Hôtel de Ville avec Mme Valérie Plante.</p>
--	--

PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Au cours de cette période, les personnes suivantes se sont adressées au conseil sur les sujets mentionnés plus bas :

• Louise Chagnon	Projet particulier PP-122
• Ray Taylor	Avenue Somerled
• Nick Hebert	Mini-station du SPVM dans Notre-Dame-de-Grâce
• Sonya Konzak	Piscine du Manoir Notre-Dame-de-Grâce
• Derek Nowrouzezahrai	Marquage au sol des pistes cyclables
• Monique Charpentier	Projet particulier PP-122
• David London	Projet particulier PP-122
• Krystyna Gardner	Stratégie de gestion des déchets pour les filtres à eau
• Carl Hamilton	Projet particulier PP-124
• Helene Mayer	Théâtre Empress
• Ian Gaither	Clôtures au parc Loyola et bruit
• Marissa Ramnanan <i>Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR)</i>	Statistiques relatives à la Covid-19 basées sur la race
• John Davids	Statistiques relatives à la Covid-19 basées sur la race et les facteurs socio-économiques
• Lilia Esguerra <i>Association filipino de l'âge d'or de Montréal et banlieues</i>	Vote par courrier postal
• Eva Foldes	Piscine du Manoir Notre-Dame-de-Grâce
• Révérent Joël Coppieters	Dépôt du rapport du plan d'action Covid-19 (point 60.02)
• Nigel Spencer <i>Piétons Montréal Pedestrians</i>	Manque de piscines extérieures dans Notre-Dame-de-Grâce
• Jeanne Barbeau	Manque de lumière dans Côte-des-Neiges
• Norman Sabin	Réduction du nombre de voies sur le boulevard Cavendish



• Kathryn Nicassio <i>Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR)</i>	Statistiques relatives à la Covid-19 basées sur la race
• Koffi Doumon	Stationnement dans le secteur du Triangle
• Haouaria Balghi	Opposition à la construction d'un immeuble à l'intersection Belgrave et De Maisonneuve
• Jason Hughes	Plainte 3002182835 relative au bruit
• Mathieu Robillard	Stationnement en façade
• Sharon Leslie	Revitalisation de l'avenue Somerled
• Kristian Gravenor	Aire d'exercice canin au parc Georges-Saint-Pierre
• Elisabeth Faure	Avenue Somerled
• Daniel Clarke	Patinoires extérieures
• Joanna Pastuczyk	Accès au terrain du YMCA
• Ion Cebotaru	Sirène lors des opérations de remorquage
• Barbara Sidorowicz	Patrouille canine
• Mihai Stanoiu	Déneigement autour du bâtiment abritant la mairie d'arrondissement
• Kimberlee Stedl	Piscine du Manoir Notre-Dame-de-Grâce
<i>4^e questions et suivantes sur un même sujet et questions n'ayant pu être entendues faute de temps</i>	
• Jean Côté	Projet particulier PP-122
• Karen Magharian	Projet particulier PP-122
• Eva Rokakis <i>Centre de recherche-action sur les relations raciales (CRARR)</i>	Accès au vaccin
• Ralph Olynyk	Sirènes lors des opérations de remorquage
• Christine de Castelbajac	Projet particulier PP-122
• David Levy	Définition de l'antisémitisme de l'IHRA – refus d'appui de Mme Popeanu
• Malaka Ackaoui	Plans pour le secteur sud de Notre-Dame-de-Grâce
• Al Klein	Fermeture du poste de quartier 11
• Daniel Lambert <i>Association des piétons et cycliste de Notre-Dame-de-Grâce</i>	Feux piétons à l'intersection Sherbrooke/Grey
• Dominique de Castelbajac	Projet particulier PP-122

La période de questions et de demandes du public de 90 minutes est maintenant terminée.



- * en annexe au présent procès-verbal, la liste complète des questions des citoyens.
-

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Christian Arseneault En lien avec la démission d'un employé du cabinet de la mairesse, demande à quel moment Mme Montgomery agira pour assurer un climat de travail exempt de harcèlement.

Demande les détails de l'entente qui a été offerte à l'employé ayant démissionné et dont il est fait mention dans sa lettre de démission.

 - Marvin Rotrand Souhaite un suivi des services pour les travaux de remplacement de gazon suivant des travaux sur la rue Braille.

S'enquiert de la possibilité de déplacer les tables à pique-nique et le terrain de baseball au parc Nelson-Mandela.

 - Peter McQueen Demande l'échéancier pour le nettoyage des rues commerciales et résidentielles.

 - Magda Popeanu Demande à la mairesse si elle croit qu'un plan local de développement peut aider les élus à prendre une décision éclairée pour un secteur donné.

 - Lionel Perez En lien avec la démission d'un employé du cabinet de la mairesse, demande si un membre du personnel sera disponible pour appuyer les conseillers et conseillères de l'arrondissement.

Demande à la mairesse de confirmer qu'elle n'a pas tenté de racheter le contrat de l'employé ayant démissionné.
-

CORRESPONDANCE

Mme Julie Faraldo-Boulet dépose la correspondance concernant le projet particulier PP-122 (ancienne église Saint-Columba - 4020, avenue Hingston) à savoir :

- Un courriel de messieurs Christian Guay et Alain Côté au nom du promoteur du 4020 Hingston Avenue Inc. (anglais - français) datée du 28 mars 2021, dans lequel le promoteur s'engage notamment à retirer la mezzanine proposée aux plans;
 - Une lettre de Mme Karen Magharian datée du 29 mars 2021, intitulée *Résumé des éléments principaux d'objection au projet*.
 - Un courriel de Mme Anna Bragina et M. Michael Mahut daté du 5 avril 2021, intitulé *Projet St-Columba - 3^{ième} lecture*.
-



RÉSOLUTION CA21 170079

AJOUT À LA LISTE DES ORGANISMES RECONNUS - SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL EXPÉRIENCE CDN

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Lionel Perez

De reconnaître l'organisme Société de développement commercial Expérience de Côte-des-Neiges et approuver la modification à la liste des organismes reconnus (Annexe 1) conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes sans but lucratif (OSBL) de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour la période du 7 avril au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.01 1214385005

RÉSOLUTION CA21 170080

CONTRAT - LES PAVAGES CÉKA INC. - CONDUITE D'ÉGOUT (PROJET ISABELLA)

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

D'accorder à Les Pavages Céka inc, le contrat au montant de 259 021,20 \$, taxes incluses, portant sur les travaux de construction d'une nouvelle conduite d'égout sur une section du tronçon de l'avenue Isabella entre les avenues Macdonald et Clanranald située dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (Projet Isabella) (9 soumissionnaires) - Appel d'offres public CDN-NDG-21-AOP-TP-003.

D'autoriser une dépense à cette fin de 259 021,20 \$, incluant les taxes.

D'autoriser une dépense additionnelle de 38 853,18 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences.

D'autoriser une dépense additionnelle de 113 000 \$, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences.

D'autoriser une dépense totale de 410 874,38 \$, incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1218241005



RÉSOLUTION CA21 170081

CONTRAT - LES ENTREPRISES CLOUTIER & GAGNON (1988) LTÉE - TOITURE DU CHALET DE PARC MARTIN LUTHER-KING

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'accorder à Les Entreprises Cloutier & Gagnon (1988) Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réfection de la toiture du chalet de parc Martin Luther-King pour une somme maximale de 117 958,60 \$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres public CDN-NDG-21-AOP-DAI-009.

D'autoriser une dépense à cette fin de 117 958,60 \$, incluant les taxes.

D'autoriser une dépense additionnelle de 11 795,86 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences.

D'autoriser une dépense additionnelle de 5 897,93 \$, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences.

D'autoriser une dépense totale de 135 652,40 \$ incluant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1218690001

RÉSOLUTION CA21 170082

CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS - PLANIFICATION DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS - QUARTIER NAMUR-HIPPODROME

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Christian Arseneault

D'accorder à la firme Rayside Labossière, ayant obtenu le plus haut pointage, un contrat de services professionnels pour la planification des équipements collectifs dans le quartier Namur-Hippodrome aux prix et conditions de sa soumission, pour un montant maximal de 190 299,99 \$, incluant les taxes dans le cadre de l'appel d'offres public 20-18411.

D'autoriser une dépense à cette fin de 190 299,99 \$, incluant les taxes.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.



Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1217838003

RÉSOLUTION CA21 170083

ENTENTE DE SERVICE - CENTRE COMMUNAUTAIRE MONKLAND INC.

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Peter McQueen

D'approuver la convention de service à intervenir entre l'arrondissement et le Centre communautaire Monkland inc. pour la réalisation du projet « Gestion d'un centre communautaire », pour une durée de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022, pour un montant de 153 704,86 \$ (toutes taxes incluses si applicables).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1204385002

RÉSOLUTION CA21 170084

SOUTIEN FINANCIER AVEC CONVENTION - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE CDN

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder une contribution financière de 70 000 \$ incluant toutes les taxes si applicables, à la Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges pour la réalisation du projet « Concertation et animation des Ateliers Namur-Hippodrome », pour la période du 6 avril 2021 au 31 mars 2022 et autoriser la signature d'une convention à cette fin.

D'autoriser une dépense à cette fin de 70 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables.

D'autoriser le financement du dossier à même le surplus libre de l'arrondissement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



20.05 1213558010

RÉSOLUTION CA21 170085

SOUTIEN FINANCIER AVEC CONVENTION - BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE JUIVE

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Sue Montgomery
Lionel Perez

D'accorder une contribution financière de 30 000 \$, incluant les taxes si applicables, à la Bibliothèque publique juive pour la réalisation d'un projet d'activités de sensibilisation communautaire, pour la période du 2 mai au 30 avril 2022.

D'approuver le projet de convention à cette fin.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1218942001

RÉSOLUTION CA21 170086

SOUTIEN FINANCIER AVEC CONVENTION - ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE NDG

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Peter McQueen

D'octroyer une subvention de 1 750 \$, toutes taxes incluses si applicables, à l'Association des gens d'affaires de Notre-Dame-de-Grâce.

D'autoriser la signature d'une entente à cet effet.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1212703003



RÉSOLUTION CA21 170087
CONTRAT GRÉ À GRÉ - SOCENV - COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

D'accorder un contrat de service de type « gré à gré » de 113 162,99 \$, incluant les taxes si applicables, à la Société environnementale de Côte-des-Neiges (SOCENV) pour les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) dans le cadre de l'implantation de la collecte des résidus alimentaires dans les immeubles de neuf logements et plus dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1215284004

RÉSOLUTION CA21 170088
CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 5 ORGANISMES

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 3 400 \$.

Organisme	Justification	Montant et Donateur
La Fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-Grâce 5333, avenue Notre-Dame-de-Grâce Montréal (Québec) H4A 1L2 a/s Mme Carole Gélinas Coordinatrice du comité d'entraide de la paroisse de NDG	<p>Pour aider à soutenir la campagne des camps d'été 2021.</p> <p>Pour aider également à rebâtir le comité d'entraide et à garder vivante la mission de Maya Antaki (décédée en octobre 2020). Ce comité vient en aide depuis 1997 à des enfants défavorisés du quartier en favorisant l'accès à des camps d'été âgés de 6 à 16 ans.</p> <p>En 2019, 152 enfants ont pu participer aux camps d'été.</p> <p>C'est un projet de solidarité des paroissiens, des gens du quartier pour les enfants de familles à très faible revenu.</p>	<p>TOTAL : 1 500 \$</p> <p>Sue Montgomery 500 \$ Peter McQueen 1 000 \$</p>



	Les parents contribuent à la mesure de leurs moyens financiers. Pour ceux qui ne peuvent le faire, le comité paie la totalité des frais.	
Conseil communautaire Notre-Dame-de-Grâce 204-5964, avenue Notre-Dame-de-Grâce Montréal (Québec) H4A 1N1 a/s Mme Jing Bai Organisatrice communautaire	Pour la célébration du Norouz 2021. VIA ZOOM : 18 mars 2021 : Lancement de Norouz et un atelier virtuel sur les tapis persan (présentation des Haft-sin, photo, etc.) et un atelier virtuel sur la cuisine iranienne. 22 mars 2021 : Des boîtes d'ingrédients seront distribuées aux citoyens pour les encourager à préparer ensemble une recette traditionnelle iranienne.	TOTAL : 500 \$ Peter McQueen 300 \$ Christian Arseneault 200 \$
Fonds 1804 pour la persévérance scolaire 3332, rue Jarry Est Montréal (Québec) H1Z 2E8 a/s M. Edouard Staco, président	Pour la 7 ^e édition du Gala de la persévérance 2021 qui se déroulera en juin et qui permettra d'offrir deux bourses de 500 \$ à des jeunes résidant dans notre arrondissement. Au cours des 6 premières éditions, l'organisme a reconnu la persévérance de 804 jeunes au Québec.	TOTAL : 100 \$ Christian Arseneault 100 \$
Fédération des Associations Canado-Philippines du Québec (FACPDQ) 4, avenue Anselme Lavigne Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9A 1N2 a/s Mme Lizviminda Mazzone Présidente	La Fédération exploite un programme de sécurité alimentaire dans l'ensemble du CND-NDG La FFCAQ donnera des paniers de Pâques en avril. Pâques est une célébration religieuse significative et la Fédération aimerait partager ces paniers avec les Philippins.	TOTAL : 800 \$ Marvin Rotrand 300 \$ Lionel Perez 300 \$ Peter McQueen 100 \$ Christian Arseneault 100 \$
Les Fondations du Quartier 8357, rue Labarre Montréal (Québec) H4P 0A6 a/s Mme Nancy Baay Sarto Secrétaire	Pour aider à réaliser les activités pour l'année 2021 guidées par les principes fondamentaux de l'égalité, soutien mutuel, solidarité et justice sociale. Les activités sont : 2021-04-28 : Assemblée générale 2021-05-29-30 : Ménage de printemps 2021-08-22 : FDQ retour à l'école 2021-09-11 & 12 : Inspection de l'immeuble 2021-11-16 : Rencontre bi-annuelle Autres activités : <ul style="list-style-type: none"> • Exercices; • Classes de cuisine; • Conférences sur la santé • Clinique pour vérifier la haute pression (<i>blood pressure</i>); • Classe de citoyenneté; • Conférence sur la sécurité de l'environnement; • Journée plein-air. 	TOTAL : 500 \$ Marvin Rotrand 500 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



20.09 1215265003

RÉSOLUTION CA21 170089**PRISE EN CHARGE - ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE - ÉCLAIRAGE, SIGNALISATION ET MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE**

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Lionel Perez

D'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2021 sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1215153001

RÉSOLUTION CA21 170090**RÈGLEMENT HORS COUR - MME SUE MONTGOMERY**

Mme Montgomery déclare son intérêt avant le début des délibérations, et mentionne qu'elle s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter sur cette question. Mme Popeanu prend le relai à titre de mairesse suppléante pour coordonner les échanges.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

De reporter l'étude du dossier à la séance ordinaire du 3 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1213571005



RÉSOLUTION CA21 170091**ORDONNANCES - CHEMIN DE LA CÔTE-DES-NEIGES - RUE PIÉTONNE ET PLACE PUBLIQUE**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser l'aménagement de la Placette CDN.

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8), l'ordonnance numéro OCA21 17009 permettant la fermeture de la bretelle du chemin de la Côte-des-Neiges direction sud entre le chemin Queen-Mary et la rue du Frère-André, telle que montrée sur le plan en pièce jointe, du 7 juin au 10 septembre 2021 et autoriser l'occupation du domaine public pour l'installation de cafés-terrasses du 7 avril au 31 octobre 2021.

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro OCA21 17010 permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées, conformément aux exigences de l'ordonnance du 7 avril au 31 octobre 2021, sous réserve de tout décret ou arrêté ministériel du gouvernement du Québec.

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance numéro OCA21 17011 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, du 7 juin au 31 octobre 2021, à certaines conditions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1212703002

RÉSOLUTION CA21 170092**ORDONNANCES - PROMOTIONS COMMERCIALES**

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'édicter les ordonnances suivantes pour permettre les braderies, les enseignes temporaires et l'animation sur le domaine public lors des promotions commerciales demandées par l'Association des gens d'affaires de Notre-Dame-de-Grâce et par la Société de développement commercial Côte-des-Neiges jusqu'au 14 septembre 2021 :

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), les ordonnances OCA21 17012 et OCA21 17013 permettant de vendre des marchandises, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées, conformément aux exigences de ces ordonnances du 7 avril au 14 septembre 2021, sous réserve de tout décret ou arrêté ministériel du gouvernement du Québec.



D'édicter, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (01-276, art. 515), les ordonnances OCA21 17014 et OCA21 17015 permettant des enseignes temporaires du 7 avril au 14 septembre 2021, à certaines conditions.

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), les ordonnances OCA21 17016 et OCA21 17017 permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, du 7 avril au 14 septembre 2021, à certaines conditions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1212703004

RÉSOLUTION CA21 170093

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Mme Sue Montgomery donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement modifiant le *Règlement d'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce* (R.R.V.M. c. O-0.1) afin de procéder à diverses modifications et d'ajuster les conditions d'aménagement des cafés-terrasses et dépose le projet de règlement.

40.03 1202703001

RÉSOLUTION CA21 170094

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA21 17344

ATTENDU QUE le projet de règlement modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et le *Règlement d'urbanisme d'une partie du territoire de l'arrondissement Mont-Royal* (01-281) afin d'autoriser la réduction du nombre de logements dans un bâtiment existant de 2 ou 3 logements, sans égard au nombre minimal de logements prescrits, a été précédé d'un avis de motion conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et a été adopté à la séance extraordinaire du conseil tenue le 27 janvier 2021, conformément à l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU »;

ATTENDU QU'une période de consultation écrite sur le projet de règlement RCA21 17344 a été tenue du 10 au 24 février 2021, conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 et à la résolution CA21 170004 et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;

ATTENDU QU'une séance de consultation par vidéoconférence a été tenue le 17 février 2021 au cours de laquelle les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;



ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 8 mars 2021 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue;

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du règlement ont été mises à la disposition du public.

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA21 17344 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et le *Règlement d'urbanisme d'une partie du territoire de l'arrondissement Mont-Royal* (01-281) afin d'autoriser la réduction du nombre de logements dans un bâtiment existant de 2 ou 3 logements, sans égard au nombre minimal de logements prescrit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1203558063

RÉSOLUTION CA21 170095

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA21 17345

ATTENDU QUE le règlement modifiant le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044) a été précédé d'un avis de motion et a été déposé à la séance ordinaire du conseil tenue le 8 mars 2021, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public.

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Lionel Perez

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA21 17345 modifiant le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1213558016

RÉSOLUTION CA21 170096

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA21 17346



ATTENDU QUE le projet de règlement modifiant le *Règlement sur les tarifs* (exercice financier 2021) (RCA20 17343) afin de modifier les heures d'application des tarifs pour l'usage des terrains de tennis extérieurs afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle durant la haute saison et de donner le même niveau de service dans les deux parcs de Somerled et de Martin-Luther-King a été précédé d'un avis de motion et a été déposé à la séance ordinaire du conseil tenue le 8 mars 2021, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public.

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Lionel Perez

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA21 17346 modifiant le *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021)* (RCA20 17343) pour permettre de modifier les heures d'application des tarifs pour l'usage des terrains de tennis extérieurs afin de mieux répondre aux besoins de la clientèle durant la haute saison et de donner le même niveau de service dans les parcs de Somerled et de Martin-Luther-King.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1214385004

RÉSOLUTION CA21 170097

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA21 17347

ATTENDU QUE le projet de règlement modifiant le *Règlement sur les tarifs* (exercice financier 2021) (RCA20 17343) a été précédé d'un avis de motion et a été déposé à la séance ordinaire du conseil tenue le 8 mars 2021, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public.

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Lionel Perez

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA21 17347 modifiant le *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2021)* (RCA20 17343).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1216880001



RÉSOLUTION CA21 170098**DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR EN COPROPRIÉTÉ DIVISE
- 4565-4567, AVENUE HINGSTON**

ATTENDU QU'un avis relativement à la demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise a été publié sur le site Internet de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce le 5 mars 2021, conformément à l'article 16 du *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11).

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Christian Arseneault

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 4565-4567, avenue Hingston, conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1213558019

RÉSOLUTION CA21 170099**PIIA - 5219, AVENUE DE COURTRAI**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 17 mars 2021, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et du projet particulier PP-95 (résolution CA17 170049).

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Christian Arseneault

D'approuver, conformément au titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et au projet particulier PP-95 (résolution CA17 170049), les travaux visant l'installation d'enseignes commerciales au 5219, avenue De Courtrai, tel que présenté sur les plans soumis par le requérant et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 10 février 2021, joints en annexe - dossier relatif à la demande de permis 3002638414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1213558021

RÉSOLUTION CA21 170100**PIIA - 6939, BOULEVARD DÉCARIE, BUREAU 102**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 17 mars 2021, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et du projet particulier PP-95 (résolution CA17 170049).

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Christian Arseneault

D'approuver, conformément au titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et au projet particulier PP-95 (résolution CA17 170049), les travaux visant l'installation d'enseignes commerciales au 6939, boulevard Décarie, bureau 102, tel que présenté sur les plans soumis par le requérant et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 4 février 2021, joints en annexe - dossier relatif à la demande de permis 3002625155.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1213558022

RÉSOLUTION CA21 170101

RÉSOLUTION APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PP-122

ATTENDU QUE le projet de résolution approuvant le projet particulier PP-122 visant à autoriser la démolition de l'ancienne église Saint-Columba et la transformation de la salle paroissiale à des fins d'habitation pour la construction d'un ensemble résidentiel comptant 10 unités d'habitation pour la propriété située au 4020, avenue Hingston a été adopté à la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2020, conformément aux articles 214 et 145.38 et 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU »;

ATTENDU QU'une affiche ou une enseigne a été placée le 14 octobre 2020 dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, de manière à annoncer la nature de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier, conformément à l'article 145.39 de la LAU ;

ATTENDU QU'une période de consultation écrite sur le projet de résolution a été tenue du 28 octobre au 11 novembre 2020, conformément aux arrêtés ministériels en vigueur et à la résolution CA20 170263;

ATTENDU QU'une séance de consultation par vidéoconférence a été tenue le 4 novembre 2020 au cours de laquelle les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;

ATTENDU QUE le second projet de résolution a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 8 mars 2021, conformément aux articles 145.38 et 128 de la LAU, et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, des demandes conformes pour quatre zones ont été reçues.



ATTENDU QUE des modifications ont été apportées résolution finale pour corriger une erreur dans la numérotation des sections et sous-sections qui à sa face même paraît évidente.

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Marvin Rotrand

D'adopter, avec modification, la résolution approuvant le projet particulier PP-122 visant à autoriser la démolition de l'ancienne église Saint-Columba et la transformation de la salle paroissiale à des fins d'habitation pour la construction d'un ensemble résidentiel comptant 10 unités d'habitation pour la propriété située au 4020, avenue Hingston en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

SECTION I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la propriété située au 4020 à 4036, avenue Hingston et correspondant au lot 5 990 458 et 5 990 459 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan de l'annexe A.
2. Aux fins de la présente résolution, le territoire d'application décrit à l'article 1 se définit selon les secteurs A et B tels qu'ils sont illustrés sur le plan de l'annexe B.
3. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition du bâtiment constituant l'ancienne église Saint-Columba située au 4020, avenue Hingston et occupant la partie du territoire d'application correspondant au secteur A, illustré sur le plan de l'annexe B de la présente résolution, est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.
4. La transformation, à des fins d'habitation, de la salle paroissiale occupant la partie du territoire d'application correspondant au secteur B, illustré sur le plan de l'annexe B de la présente résolution, est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.
5. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, le morcellement de la propriété en deux lots distincts, la construction d'un nouveau bâtiment (7 unités d'habitation) et l'occupation des bâtiments sont autorisés aux conditions prévues à la présente résolution.
6. À ces fins, pour les secteurs A et B, il est notamment permis de déroger aux articles suivants:
 - Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276)
 - article 43 qui encadre les éléments exclus du calcul du taux d'implantation;
 - article 46 qui encadre le mode d'implantation (isolé, contigu ou jumelé) sur le terrain;
 - articles 50 à 70.1 qui encadre les alignements de construction et les marges;



- article 123 qui encadre les usages autorisés afin d'autoriser l'usage résidentiel;

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

SECTION II

CONDITIONS

7. La superficie de plancher habitable maximale autorisée pour l'ensemble du site est de 3 300 m².

7.1. L'utilisation de dynamitage n'est pas autorisée dans le cadre des travaux autorisés par la présente résolution.

SOUS SECTION I

GARANTIE BANCAIRE

8. Préalablement à la délivrance d'un permis ou d'un certificat visée par la présente résolution, le requérant doit produire, au bénéfice de la Ville de Montréal, deux (2) lettres de garantie bancaire irrévocables à titre de garantie monétaire. Ces lettres de garantie bancaires doivent être réparties de la façon suivante:

- Une lettre de garantie bancaire au montant équivalent à 10% de la valeur de l'immeuble au rôle d'évaluation foncière au moment de la demande, au bénéfice de la Ville de Montréal.
Cette garantie bancaire doit être maintenue en vigueur jusqu'à la réalisation complète des travaux de démolition, de protection des arbres sur le terrain privé et sur le domaine public et de la construction des unités d'habitation situées dans le secteur A.
- Une lettre de garantie bancaire au montant équivalent de 15% de la valeur de l'immeuble au rôle d'évaluation foncière au moment de la demande de permis, au bénéfice de la Ville de Montréal.
Cette garantie bancaire doit être maintenue en vigueur jusqu'à la réalisation complète des travaux de transformation à des fins d'habitation ou aux travaux de transformation à des fins d'habitation ou de remise en état du bâtiment situé dans le secteur B.

SOUS SECTION II

DÉMOLITION

9. La demande de certificat d'autorisation de démolir doit être accompagnée des documents suivants :

- 1) Une demande de permis, substantiellement complète et conforme, relative à la construction ou la transformation des bâtiments prévus dans les secteurs A et B;
- 2) Le détail relatif à la finition du mur latéral du centre communautaire (secteur B) situé du côté de la limite avec le secteur A;
- 3) Un plan de protection des arbres sur le domaine public et privé. Ce plan doit être réalisé par un ingénieur forestier;
- 4) Un plan de réutilisation ou recyclage des matériaux de démolition;



5) Les lettres de garanties bancaires exigées à l'article 8.

10. Les interventions suivantes doivent être réalisées et complétées au plus tard dans les 12 mois suivant la délivrance du certificat relatif à la démolition du bâtiment visé à l'article 3 :

- 1) Démolir toutes les constructions situées dans la section A;
- 2) Retirer du site de la section A toutes les constructions ou matériaux de construction s'y trouvant;
- 3) Démanteler et retirer du site toutes les surfaces dures au sol situées dans la section A (notamment l'asphalte, le béton et le pavage).

11. Les interventions suivantes doivent être réalisées et complétées au plus tard dans les 12 mois suivant la délivrance du certificat relatif à la démolition du bâtiment visé à l'article 3 :

- 1) Remblayer et niveler le terrain de la section A de manière à éviter la présence de dépression pouvant accumuler de l'eau tout en maintenant intacts les niveaux de sols non concernés par une démolition;
- 2) Recouvrir toute partie de terrain non végétalisée de la section A avec une terre végétale propre à l'ensemencement;
- 3) Ensemencer le terrain correspondant à la section A de manière à assurer une présence uniforme et continue de gazon sur l'ensemble du site ou assurer cette couverture par du gazon en plaque.

Le premier alinéa ne s'applique pas si les travaux de construction des nouveaux bâtiments illustrés sur le plan de l'annexe C ont débuté.

SOUS SECTION III

PROTECTIONS DES ARBRES

12. Un rapport relatif à la protection des arbres, réalisé par un professionnel, et illustrant les mesures de protection des arbres pendant les travaux de démolition et de construction doit accompagner les demandes de permis visés à l'article 6. Ce rapport doit notamment comprendre :

- 1) Toutes les explications et illustrations (cotées) démontrant les mesures de protection proposées pour chacun des arbres situés à moins de 10 m des travaux projetés, tant sur le domaine public que privé;
- 2) En plus des normes du Bureau de normalisation du Québec, prévoir une distance minimale de protection d'au moins 2 m pour chacun de ces arbres.

SOUS SECTION IV

CONDITIONS RELATIVES AU SECTEUR A

13. Seul l'usage habitation comprenant au plus 7 logements est autorisé.

14. Aux fins du calcul du taux d'implantation, en plus des éléments exclus en vertu de l'article 43 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), les portions de bâtiment situées sous un balcon, un perron ou une terrasse et le garage souterrain ne sont pas comptabilisées.

15. Le nombre maximal d'unités de stationnement autorisé est de 11 unités.



16. La voie d'accès menant au garage souterrain doit être aménagée du côté de l'avenue Beaconsfield.

17. La largeur maximale de la porte du garage souterrain est de 3,75 m et la largeur maximale de la voie d'accès depuis la rue jusqu'à cette porte de garage est de 5,5 m.

18. Un plan d'aménagement paysager réalisé par un professionnel doit accompagner une demande de permis visé à l'article 9. Ce plan doit démontrer que le calcul de la biomasse correspondant aux aménagements proposés est égal ou supérieur à celui de la biomasse existante sur le territoire d'application à la date d'entrée en vigueur de la présente résolution. L'ensemble des aménagements proposés doit être réalisé dans un délai n'excédant pas 9 mois à compter de l'occupation de la première unité d'habitation.

SOUS SECTION V

CONDITIONS RELATIVES AU SECTEUR B

19. Seul l'usage habitation est autorisé.

20. Le taux d'implantation ne doit pas excéder 70%.

21. L'alignement de construction de la salle paroissiale doit être conforme à celui illustré sur le plan de l'annexe C.

22. Une construction hors toit, abritant une partie d'un logement ou qui ne comporte pas un équipement mécanique, dont la superficie de plancher est inférieure à 40 % de celle de l'étage immédiatement inférieur, doit respecter un recul équivalent à 1 fois sa hauteur, par rapport à la limite latérale de la propriété.

23. L'annexe de la salle paroissiale doit respecter une marge de recul minimale de 2,5 m, par rapport à la limite arrière du terrain.

24. Les interventions suivantes doivent être réalisées et complétées au plus tard dans les 12 mois suivant la délivrance d'un permis visant la transformation de la salle paroissiale en habitation ou de sa remise en état :

- 1) Retirer toutes les surfaces dures au sol situées en cour avant et réaménager le chemin piéton permettant d'accéder au bâtiment du centre communautaire.

SECTION III

CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

25. Aux fins de la délivrance d'un permis de construction, de transformation ou de l'aménagement des espaces extérieurs relatifs à un bâtiment autorisé par la présente résolution, les travaux doivent être approuvés conformément au titre VIII du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (01-276) et selon les objectifs et critères de la présente section.

SOUS SECTION I

ARCHITECTURE D'UN BÂTIMENT



26. L'objectif est de favoriser la construction de bâtiments d'architecture contemporaine qui tiennent compte des caractéristiques particulières du terrain, de son milieu d'insertion et de sa situation dans un secteur à valeur intéressante et doit respecter les principes et le caractère général des constructions et des aménagements extérieurs illustrés sur les plans intitulés « Perspectives », joints en annexe C à la présente résolution.

Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs, pour le secteur A, sont les suivants :

- 1° L'implantation des bâtiments doit reprendre le caractère général des implantations proposées au plan intitulé "Plan d'implantation" de l'annexe C en pièce jointe de la présente résolution;
- 2° le recul des bâtiments doit permettre d'assurer la réalisation d'un aménagement paysager de qualité sur le site, notamment des lieux de détente conviviaux ainsi que la plantation d'arbres d'alignement à grand déploiement sur le domaine public;
- 3° l'apparence architecturale de toutes les façades adjacentes à une voie publique doit être traitée comme des façades principales;
- 4° le rez-de-chaussée doit favoriser un lien avec le domaine public;
- 5° conserver la topographie existante des parties non construites du site et minimiser l'usage de murets ou de murs de soutènement.

Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs, pour le secteur B, sont les suivants:

- 1° L'implantation du bâtiment doit reprendre le caractère général de l'implantation proposée au plan intitulé "Plan d'implantation" de l'annexe C en pièce jointe de la présente résolution;
- 2° prévoir sur le mur sud du centre communautaire un revêtement de briques respectueux du bâtiment existant et pouvant être rythmé selon le caractère de ce dernier.

SOUS SECTION II

AMÉNAGEMENT DES ESPACES EXTÉRIEURS

27. L'objectif est d'accroître la présence de la végétation sur le site et de créer un milieu de vie et des espaces à l'échelle humaine.

Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants :

- 1° Maximiser le respect des niveaux de sol originaux ;
- 2° Minimiser les interventions dans les talus;
- 3° Maximiser la poursuite du caractère du paysage du quartier;
- 4° L'aménagement des espaces extérieurs doit intégrer des approches environnementales. Le projet devrait recourir à un aménagement plus durable, par exemple, en optant pour une gestion écologique des eaux de pluie.

28. En plus des documents visés à l'article 667 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale conformément au titre VIII préalable à la délivrance d'un permis impliquant des travaux identifiés à l'article 6c doit être accompagnée d'une étude préparée par un expert portant sur les mesures qui seront prises pour limiter les nuisances causées par le bruit. Cette étude doit comporter des mesures prises sur le site.

Annexe A

Territoire d'application (Plan cadastral)



Annexe B

Plan illustrant les sections A et B du territoire d'application (plan de l'arpenteur-géomètre Rabin & Rabin - 15 mars 2012)

Annexe C

Plans Secteurs A et B

Un débat s'engage.

Madame la mairesse Sue Montgomery et les conseillers Marvin Rotrand et Lionel Perez votent en faveur de la proposition.

La conseillère Magda Popeanu et les conseillers Peter McQueen et Christian Arseneault votent contre la proposition.

SUIVANT L'ARTICLE 20.1 DE LA *CHARTRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL* (RLRQ, c. C-11.4), LA VOIX DE LA MAIRESSE DE L'ARRONDISSEMENT QUI PARTICIPE À L'ÉGALITÉ DU VOTE DEVIENT PRÉPONDÉRANTE

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

40.11 1203558037

RÉSOLUTION CA21 170102

DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - FÉVRIER 2021

Mme Sue Montgomery dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous les fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044), pour le mois de février 2021 et toutes les dépenses du mois de février 2021.

60.01 1217479004

RÉSOLUTION CA21 170103

DÉPÔT - BILAN SUR L'UTILISATION DES PESTICIDES

Mme Sue Montgomery dépose le bilan sur l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* (R.V.M. 04-041) pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce au 31 décembre 2020.

60.02 1217413001



RÉSOLUTION CA21 170104

MOTION - REVITALISATION DE L'AVENUE SOMERLED

ATTENDU QUE l'avenue Somerled est l'une des principales artères commerciales de proximité pour les résidents demeurant dans le centre, nord, et ouest de Notre-Dame-de-Grâce;

ATTENDU QUE des portions de l'artère se trouvent dans les deux districts de NDG avec une offre diversifiée de restaurants, cafés, commerces, et services locaux;

ATTENDU QU'entre l'avenue Walkley et Grand Boulevard, la largeur de la voirie offre une gamme de possibilités pour mieux utiliser et mettre en valeur le domaine public;

ATTENDU QUE le « walkshed » du village Somerled, défini par un rayon de 800 m de chacune des intersections Walkley et Grand Boulevard, couvre le tiers du territoire de Notre-Dame-de-Grâce;

ATTENDU QUE l'avenue Somerled n'a pas été réaménagée depuis plusieurs décennies et bénéficierait d'une revitalisation;

ATTENDU QU'il existe plusieurs programmes de la Ville centre qui financeraient un tel projet, tels que le Programme d'implantation de rues piétonnes, rues partagées ou conviviales (PIRPRPC), le Programme d'aménagement des rues artérielles, et le Programme Vision Zéro;

ATTENDU le succès de la démarche consultative et de réaménagement de la rue Jean-Brillant dans le district de Côte-des-Neiges, qui a été grandement financé par le PIRPRPC et a réussi à sécuriser et rendre plus convivial un tronçon de rue hautement achalandé;

ATTENDU QU'une revitalisation attirerait plus de gens sur cette rue commerciale, soutenant ainsi les commerces locaux qui sont bouleversés par les effets des ventes en ligne et de la pandémie;

ATTENDU QUE tout changement potentiel à la vie de quartier de l'avenue Somerled nécessite une participation citoyenne comme cela a été le cas avec la popularité des consultations citoyennes sur l'avenir des parcs qui ont eu lieu dans le district de Loyola en 2019 et qui ont attiré environ 500 personnes dans des séances d'idéation et de consultation publique à petit coût, ainsi que les séances de consultation publique plus récentes pour solliciter des idées du public pour l'avenir de l'ancien théâtre Empress.

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Peter McQueen

Que le conseil d'arrondissement mandate la Direction d'arrondissement :

D'explorer les différents programmes et d'autres sources de financement pour un projet de revitalisation d'une artère commerciale comme l'avenue Somerled;



D'organiser des séances d'idéation et de consultation auprès des commerçants et des résidents du secteur commercial Somerled au sujet de la revitalisation de cette artère.

Que lesdites séances aient lieu au cours du printemps et de l'été 2021 et soient guidées par les principes de l'urbanisme tactique, l'expérimentation et la co-création avec les résidents et les commerçants du secteur.

Que la Direction de l'arrondissement produise un rapport de l'évolution des mandats au conseil d'arrondissement au plus tard le 13 septembre 2021.

Un débat s'engage.

EN AMENDEMENT

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Sue Montgomery

De retirer l'avant-dernier RÉSOLU;

De remplacer le dernier RÉSOLU par le suivant :

Que la Direction de l'arrondissement produise un rapport de l'évolution des mandats au conseil d'arrondissement, à sa séance de mai 2022.

Le conseiller Marvin Rotrand vote en faveur de l'amendement à la proposition principale.

La conseillère Magda Popeanu et les conseillers Lionel Perez, Peter McQueen et Christian Arseneault votent contre l'amendement à la proposition principale.

L'AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE EST REJETÉ À LA MAJORITÉ

LA PROPOSITION PRINCIPALE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.01 1213571006

RÉSOLUTION CA21 170105

MOTION - COMITÉ SUR LA MOBILITÉ DE LA RUE DE TERREBONNE

Un débat s'engage.

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Magda Popeanu

De retirer cette motion.



LE RETRAIT DE LA MOTION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

65.02 1203571007

L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close.

La séance est levée à 23 h 40.

Sue Montgomery
La mairesse d'arrondissement

Geneviève Reeves
La secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA21 170077 à CA21 170105 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

ANNEXE : Liste complète des citoyens inscrits et leurs questions.



Questions du public – Séance ordinaire du 6 avril 2021 à 19 h

Note au lecteur : Les questions ont été soumises par les citoyen.ne.s via le formulaire en ligne. Les questions au présent tableau sont telles que rédigées par les citoyen.ne.s

	Prénom	Nom	Organisme représenté (s'il y a lieu)	Sujet de la question	Question
1	Alison	Wearing		Gilbert Layton park	Will the city be putting money to fix or replace the play structures at Gilbert Layton park? The two structures are broken, the one for ages 2-5 is completely unusable.
2	dale	tec		Peter McQueen blocking constituents	Why does Peter McQueen block all those who disagree with him online? There are a number of complaints about this on parents NDG, but rather than engage, he has chosen to deal with it by blocking those who voted for him because of a disagreement on a single point. Not offensive or abusive, but disagreed. Peter was happy to keep engaging when agreed with and defended him on a couple of topics so this is just petty and juvenile. We wont always agree, but, Peter, you are an elected official, and discussing topics is a part of that.
3	schneur	Rabin		ihra	<p>Hello,</p> <p>I appreciate the Borough Council's endorsement of the International Holocaust Remembrance Alliance's definition of anti-Semitism.</p> <p>Yet Councillor Magda Popeanu pointedly left the meeting so she would not have to vote for that motion. Ms. Popeanu is a member of the Executive Committee and I note that Mayor Plante and her team refuse to adopt this definition although many cities are doing so. Paris, France just did so as did Hamilton, Ontario.</p> <p>My question to Ms. Popeanu is, will you tell us with a simple yes or no, do you think that Montreal City Council should adopt, the International Holocaust's Remembrance Alliance's definition of anti-Semitism ?</p>

4	Gaellr	De STEFANO		Piste cyclable	Bonjour, Pouvez-vous me confirmer que nous pourrions circuler à vélo sur une des voies du parc Marie Gérin-Lajoie. Merci
5	Louis-Eric	Trudeau		Nouvelles infrastructures cyclables dans l'arrondissement NDG/CDN	Bonsoir. J'aimerais savoir quelles nouvelles infrastructures cyclables seront mise en place dans l'arrondissement NDG/CDN au cours des prochains 6 mois? Il y a urgence climatique et je m'attend à des améliorations rapides. Malheureusement, je ne sens pas cette urgence dans les actions de l'arrondissement et ce, depuis de nombreuses années. Concrètement, qu'est-ce qui sera réalisé ce printemps et cet été?
6	Rhys	McKay	CRARR	Hate Crimes in Montreal (To Sue Montgomery)	In June 2020, Montreal City Council unanimously adopted a motion denouncing anti-Asian racism, in which it vowed to “provide all Montrealers of diverse Asian origins with safety and effective protection against hate, discrimination, and violence throughout the entire territory of the City of Montreal”. What concrete measures has the CDN-NDG Borough taken since June 2020 to combat and prevent Anti-Asian hate and violence and to ensure the safety of Asian residents of CDN-NDG? Is combatting anti-Asian hate crimes a priority for the Borough and the City of Montreal?



7	Catherine	Toupin		Agrandissement d'un bâtiment	Sur ma rue, au 3975 av. Lacombe, un entrepreneur est en train d'agrandir le bâtiment initial. Nous sommes plusieurs voisins de cet édifice à nous interroger sur cet agrandissement pour savoir si cela se fait en toute légalité? L'entrepreneur a littéralement détruit le jardin à l'arrière et pris cet espace pour l'agrandissement. La Ville de Montréal, permet-elle la destruction de jardin et cour ainsi? Nous avons aussi remarqué qu'il y a une forte probabilité pour que cela soit une maison de chambres. Est-ce permis? Nous les propriétaires des autres bâtiments et voisins du 3975 Lacombe, sommes très inquiets si cela est permis. Présentement notre rue jouie d'une tranquillité résidentielle très appréciable, avec plusieurs familles et enfants. Nous sommes plusieurs à penser que si cela devient une maison de chambre et si la Ville permet cela, nous allons perdre notre qualité de vie, en plus de la tranquillité. Si cela est permis, pourriez-vous expliquer pourquoi?
8	Daniel	Villeneuve		YMCA de NDG	En décembre dernier, le Conseil d'arrondissement a adopté une motion soutenant l'achat d'un terrain adjacent au YMCA de NDG pour 10 millions de dollars, à la condition que le YMCA s'engage à maintenir toutes ses activités pendant 7 ans, y compris les programmes d'activité physique, à son centre situé rue Hampton. Quels moyens le Conseil se donne-t-il en pratique pour assurer le suivi et la conformité de cet engagement? Merci!
9	Sally	De Vera		Chalet in Park Mackenzie King	Councillor Rotrand, thank you for consulting the community in 2019 about Mackenzie King Park. We were thrilled when the Borough followed through with the reconstruction of the basketball court last summer. The kids love it and use it all the time. My question is in regard to the chalet which is very old and in need of renovation. We had understood that there would be improvements but have heard any news. Will the Borough follow through on the discussions about the chalet which serves the many park users ?



10	Fo	Niemi	CRARR (Centre de recherche-action sur les relations raciales)	Motion sur les crimes haineux	<p>À tous les membres du Conseil, Considérant l'adoption unanime, en juin 2020, par le Conseil municipal de Montréal d'une motion visant à dénoncer le racisme envers les Asiatiques et l'adoption, en janvier 2021, par le Conseil d'arrondissement de CDN-NDG de la définition de l'antisémitisme de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA);</p> <p>Est-ce que l'arrondissement CDN-NDG supportera la motion non-partisane réclamant que le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) équipe son actuel Module des incidents et des crimes haineux de ressources plus efficaces afin de mieux lutter contre les crimes haineux, notamment en se dotant d'agents reflétant la diversité de Montréal et ainsi améliorer la qualité de la liaison du SPVM avec les communautés racisées, la collecte de données et l'élaboration de rapports?</p>
11	Nathalie	Besse		Traversée en vélo du parc Marie Guerin-Lajoie	Bonjour, pourriez m'informer si les vélos pourront rouler ce printemps sur une des trois voies du parc Marie Guerin-Lajoie? Merci
12	Yannick	Sternon	Citoyen	Mesures d'apaisement de la circulation pour l'accès sécuritaire au parc Loyola et aux deux écoles	<p>Bonjour, pourriez-vous indiquer à la population du district de Loyola quand des mesures d'apaisement de la circulation seront installées le long du corridor scolaire de la rue Somerled afin de permettre un accès sécuritaire au parc Loyola et aux écoles Sainte-Catherine-de-Sienne et Willingdon?</p> <p>Je tiens à rappeler que je suis père de trois jeunes garçons fréquentant l'école Sainte-Catherine-de-Sienne et que je suis fort préoccupé par, non seulement le trafic sur les rues Somerled et West-Broadway le matin, mais aussi par les infractions au code de la sécurité routière qu'il nous est possible de constater quotidiennement, notamment le non respect des feux d'arrêt de l'autobus scolaire, les demi-tours (U-turn) et les excès de vitesse. Rappelons également que les enfants d'âge primaire peuvent avoir du mal à évaluer les distances et la vitesse des véhicules, et à déterminer la provenance des bruits lors des traversées piétonnières, ce qui les rend particulièrement vulnérables. Merci.</p>



13	Matt	Aronson		Role of elected officials	<p>A question for Councilor McQueen: You have recently directed members of the public to pose questions concerning potential real estate developments and equipment repairs to Mayor Montgomery. Is this because you are effectively powerless to represent the interests of your constituents? If so, why do you insist on remaining in your position and taking a tax-payer funded salary? If not, why aren't you using your power as an elected official to make positive changes for the community you represent instead of deflecting responsibility onto to the Mayor?</p>
14	Ray	Taylor	NDG-Loyola Citizens Committee	Somerset Revitalization Project	<p>Christian Arsenault:</p> <p>The proposed Somerset revitalization project is a sudden turn of events. You campaigned on this issue three years ago, but but we have seen no movement until now.</p> <p>You admit nothing can happen without permission from the city centre, which you do not have. You have promised consultation, yet no consultation has taken place.</p> <p>Your approach to consultation was revealed with the failed Godfrey Ave. project, which was to hire an urban design firm with \$100,000 of taxpayer's money, when you could have simply picked up the phone and talked to the local residents.</p> <p>You are also on record saying you don't believe in much consultation with citizens, because it results in a 'talking shop'.</p> <p>You say Somerset revitalization must be done in the next eight months, well timed with the upcoming municipal elections. It seems obvious that a project of this magnitude will take years. What are your plans, and how much will it cost us?</p>



15	Sonya	Konzam		Repainting the bike lanes	I noticed that the bike lanes on Cote St Antoine and NDG Ave are barely visible now. Last time I asked council when they would be repainted, I was told the borough was waiting for the snow to melt. Now that the snow is melted, when will the repainting take place? Last year parts of Cote St Antoine weren't repainted until August because you were waiting for streets to be repaved. This stretch was therefore extremely dangerous. I hope this year you won't put cyclists at risk again by waiting for street repaving. Please also consider my ongoing request to put bollards at the Decarie intersection because cars are always hastily cutting into the lane during right-hand turns, putting both cyclists and pedestrians at risk. Thank you!
16	ramon	vicente	Filipino Family Service of Montreal	Grants for Asian organizations in Cote des Neiges-Notre Dame de Grace	As an Asian, I really don't feel that the City of Montreal has done much to confront attacks against our diverse Asian communities. For example last month City Council was asked to augment the resources of the police hate crimes unit and refused to do so instead sending the matter for a graveyard of study at a Commission. That will assure no action for a long time despite an uptick in hate and in particular hate aimed at Asians who are in majority are essential workers. But the Borough has not a much better record. My question therefore will be to Councilor Marvin Rotrand who has raised cases of anti-Asian racism. My question is, given the large number of Asians in the Borough , can you ask the Council to increase funding for Asian organizations in Cote des Neiges - Notre Dame de Grace ? Only a few now benefit for small grants for cultural activities.



17	Linda	Solomon	User of NDG y-co-author of petition "Save the NDG Y"	Resuming fitness activities at NDG Y	Last December in exchange for 10 million the YMCA made a public commitment to resume NDG Y activities and maintain them for 7 years. Today the NDG Y is still closed to fitness activities while Westmount Y has reopened yesterday. Two weeks ago, YMCA announced that fitness at NDG would remain closed until end September as renovations were needed. YMCA CEO admits that these renovations are not structural but only minor. Why would minor renovations require a 5 months delay? At the recent YMCA General Assembly, CEO Vaillancourt has announced that a further two Ys were closed in the Montreal area and added that without partners, fitness programs were not sustainable at any Y. For users of the NDG Y this sounds like the YMCA leadership is looking for ways to renege on their pledge to keep the NDG Y's fitness facilities open in exchange for the \$ 10 million land purchase. What will the Borough do to force YMCA to resume fitness activities immediately at the NDG facility?
18	Nick	Wheeler-Hughes		Composting in apartment buildings	Hi there, hope everyone is well! I just moved into a new apartment with my girlfriend, which is located in a 9-unit building. We looked into getting composting, but discovered that composting is not offered for a building this big. Why is that, and what are some possible solutions? Thank you!
19	Barbara	Sidorowicz		City works	My question is for Peter McQueen. There is a slide that is broken in Somerled park. A few people have signalled this to 311 - since last year. Could you please have this taken care of? Also for Peter McQueen- the projected building project on Hampton and DeMaisonneuve is to include subsidized housing. You seem to care more about shade than people being able to afford to live in NDG, more specifically in your very own district. Why is that?



20	Al	Klein		<p>Projet Montreal Failure to Fight Antisemitism</p>	<p>Question to Magda Popeanu The Mayor of Montreal has once again refused to adopt the IHRA definition of antisemitism at last month's city council. It is the definition most widely accepted and used in the world and yet it is not good enough for Projet Montreal. What is Mayor Plante's problem with fighting antisemitism (as highlighted by last week's The Suburban's Editorial)? Is it because you want to appease the anti-Israel faction, lead by Alex Norris, in your own caucus? Just be honest with your electors and tell them the truth and stand by your principle if you have any or adopt it if you don't have any issues with it. What will Projet Montreal do?</p> <p>Question to Lionel Perez Will you bring another motion to city hall asking for city council to adopt the IHRA definition of anti-semitism?</p>
21	Elisabeth	Faure		<p>Breed-specific legislation (BSL)</p>	<p>Councillro Perez,</p> <p>I would like to speak about my cat, Gus.</p> <p>He was homeless on the streets of NDG when I found him, severely malnourished, very sick and close to death.</p> <p>I am so grateful that with medical care, this cherished cat has bounced back to health.</p> <p>Animal welfare has always been an issue near and dear to my heart.</p> <p>Breed-specific legislation, or BSL, which runs counter to all expert advice, was the reason I did not vote for Denis Coderre in the last election.</p>



					<p>As I did not care for much of Valerie Plante's platform either, I voted for Bernie Gurberg, owner of our borough's lovely Dollar Cinema.</p> <p>Pets are so important in our lives, now more than ever.</p> <p>Since Mr. Coderre has returned to Ensemble Montreal, he has apologized for many things, yet made no mention of BSL.</p> <p>Can you guarantee that no member of your party will ever revisit this issue?</p>
22	Devyn	Vincelli		Need for Ashtrays near Metro Stations	<p>First off, I would like to commend the borough for installing the cigarette butt reciprocals down certain streets such as Sherbrooke and Monkland, among others. I understand that the hope would be that nobody smoke, but as a smoker myself, I appreciate that I can dispose of my butts in a cleaner way in public. That being said, many smokers will have a cigarette on their way to metro stations and they will put out their smokes around the entrances, rendering these spaces quite filthy. I have always thought it strange that none of the cigarette butt reciprocals have been installed near the entrance to metro stations, and I believe that it would be a nice amenity to have to make these heavily utilized spaces more clean. It would be a simple measure with a very noticeable impact for all public transit users in CDN-NDG.</p>
23	Kirsten	Voss		YMCA purchase and park	<p>In previous council meetings, announcements were made about purchasing the YMCA grounds, and one of the conditions for sale was that the Y remain open for a period of 7 years. In correspondence with Mr McQueen, I understood that the sale had not yet been finalized. Can you confirm that the sale has gone through and that the Y committed to remaining open? And, if the sale did go through, when can the residents of NDG expect to have access to the park/green space?</p>



24	Norman	Sabin		Speed bumps?	<p>Good day CDN-NDG City Council,</p> <p>One could argue speed bumps slow emergency vehicles, increase GHG emissions, look ugly, can damage cars, and even injure occupants. As well, drivers can over focus on the bumps ahead and lose awareness for children and adults.</p> <p>No doubt drivers have been speeding on residential streets ever since the asphalt was dry, almost every hour of every day. Yet, thinking back over the past 25 years, I have a hard time remembering a speeding car causing an accident on residential streets in my neighborhood. On collector and arterial roads yes, on side streets, no.</p> <p>Suppose CDN-NDG is considering placing speed bumps on a residential street. But, this street hasn't had a speeding-related accident involving people or property for at least 25 years, if ever. We all want safe streets, but how would placing speed bumps make this street safer?</p> <p>Thanks.</p>
25	Patricia	Russell	CASA DURO INC	Empress building	<p>I would like to express thanks to Mairesse Sue Montgomery for her work and dedication on saving the Empress building. Trained as an architect, I'm delighted and pleased that this project in collaboration with Societe Habitation de Montreal will be of mixed use, which I believe will bring new vibrance into that area of our Neighbourhood.</p>



26	Nicholas	Hebert		SPVM report and mini-station	<p>Dear Councillor Arsenault: I write asking about the new report on the SPVM activity in NDG, which was at long last released.</p> <p>You had promised the closure of the NDG police station would improve police service in our area, based on data you refuse to divulge, for mysterious reasons.</p> <p>This report shows that, far from improving police service in the area, there is a decline in response time.</p> <p>I want to know what you and your colleagues on council are doing to improve police response time in the borough, and what will become of the proposed 'mini-station', a meagre yet essential replacement for the large station we once had?</p>
27	GRACE	KANIA		Benny Park: more picnic tables and adirondack chairs+ more trees	<p>Could you please prioritize adding more picnic tables and adirondack chairs at Benny Park? On Sunny weekends it is already difficult to find seating places. Please allocate them away from water park so that they are in more quite place , perhaps closer to Monkland. Also, it would be great to see more trees to be planted so that we could have more shady areas. Any plans for 2021? Thank you.</p>
28	Chris	Bitsakis		Housing on Melrose and Hampton / de Maisonneuve	<p>A couple of four-storey housing units are proposed on corner lots on de Maisonneuve. Both are derelict auto mechanic garages. Why is councillor Peter McQueen denying the construction of subsidized units despite a housing shortage in city facing unmitigated sprawl? How does this align with his party's New Urbanist values and its pledge to expand housing offerings in the city?</p>



29	Darby	MacDonald	Project Genesis	Subdivision-enlargement bylaw	Dear councillors, At Project Genesis we are glad to see that the final version of the bylaw against subdivisions and enlargements is passing this evening. However, as we have seen this year an explosion of landlords still trying to evict tenants in the borough, we would like to know how the borough intends to support tenants living in duplexes and triplexes who are excluded from the protections of this bylaw?
30	Jeremie	Alarco		Formule E	Question 1 For Lionel Perez: Do you agree that Formule E's failure and waste of taxpayer money was just a communication error as was said by your recently appointed leader Denis Coderre?
31	Hannah	Beattie		Réaménagement coin Kensington/ Fielding	Bonjour, l'intersection au coin Fielding/ Kensington est dangereuse - pour accéder au parc en venant de l'Est, la rue Kensington est beaucoup trop large avec des coins coupés en plus, ça prendrait un rétrécissement important de la rue avec des saillies ou extension du parc vers la rue Kensington. C'est également très dangereux pour les piétons et cyclistes qui essaient de traverser Fielding - en particulier à l'heure de sortie des classes de l'École secondaire St-Luc, et c'est également périlleux pour les cyclistes qui veulent tourner à Gauche sur Kensington en arrivant de l'Est. Les voitures et autobus ont aussi de la difficulté Un stop ou au minimum un passage piéton serait indiqué en plus de saillies sur Kensington pour permettre des traverses plus sécuritaires. J'aimerais que les services techniques étudient un possible réaménagement rapide de cette intersection. Merci!



32	David	Levy		Sue Montgomery Ethics Code Violation Hearing at Municipal Commission of Quebec	Question to Sue Montgomery: Your hearing for over 20 ethics code violations before the Quebec Municipal Commission will start next on April 12th and is schedule for 2 weeks. You have wasted tens of thousands of taxpayer dollars in lawyer fees. Its another example how you have been more preoccupied with court proceedings than doing your job as borough mayor. Even in this council there is a file where you are withdrawing another court case after losing your request for injunction. We are tired of these distractions and your inability to defend the interests of CDN-NDG at city hall. If you're found guilty by the Municipal commission will you resign as borough mayor of CDN-NDG? 2nd question to Lionel Perez As leader of the opposition can your share your thoughts on how CDN-NDG has lost out in the last 4 years under the Projet Montreal and Sue Montgomery regime?
33	Andreane	Proulx		Skatepark dans NDG	Bonjour! Y a-t-il des plans pour rénover l'unique skatepark de NDG ou pour en ajouter d'autres dans l'arrondissement? Il est en mauvais état et toujours bondé... je remarque que de nombreuses familles de NDG vont à Verdun pour utiliser les espaces plus adaptés et plus modernes. Merci.



34	Christine	de Castelbajac	Aucun	St Columba PP 122, Examen en 2e lecture	<p>Après examen des documents du projet St Columba, je me dois malheureusement de constater que la consultation publique n'a servit à rien. Nous faisons une grande concession aux propriétaires en nous résignant à la démolition de l'église, mais eux ne font aucuns efforts pour faire un pas dans le sens de la population. Habitant au 4049, je suis directement impactée par le projet autant au niveau visuel que de ma qualité de vie. Comme je l'ai toujours souligné, je tiens aux espaces verts qui font le charme de NDG, et à nos arbres qui ont beaucoup souffert dans notre rue lors de la tempête de Août 2019.</p> <p>Je n'ai aucune preuve que des arbres pourront pousser au-dessus de la dalle de béton du plafond du stationnement étant donné qu'il ne semble y avoir d'après les derniers plans fournis dans le dossier, qu'une hauteur de terre d'environ 2m!!!</p> <p>Pourquoi est-ce que l'on continue à envisager un stationnement souterrain simplement pour 10 maisons, et comment des arbres pourraient pousser là?</p>
----	-----------	----------------	-------	--	--

